

CONTRAT DE PARTICIPATION

Au dispositif « Chantiers Argent de Poche »

Entre

L'Organisateur nommé : **Mairie de BESSINES**

Situé : **Place de la Mairie, 79000 BESSINES**

Représenté par **M. Le Maire, Christophe GUINOT**, d'une part,

Et

Monsieur, Mademoiselle, d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Ce contrat est un engagement volontaire de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Le dispositif crée la possibilité pour des adolescents (16-17 ans) d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 € par jeune et par jour). Les sommes sont versées directement aux jeunes.

Les chantiers revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne.

L'organisateur s'engage à :

- Prendre toute mesure pour permettre la couverture assurance individuelle des jeunes, l'absence d'assurance individuelle ne pouvant constituer un motif de rejet de candidature de jeune.
- Déléguer sur les sites concernés l'encadrement pédagogique et technique approprié, les encadrants seront joignables par les jeunes et disponibles à tout moment, notamment si certaines tâches sont susceptibles d'être effectuées par les jeunes en autonomie.
- Ouvrir chaque chantier par un encadrant technique clairement identifié.
- Donner les consignes relatives aux précautions à prendre lors d'usage de produits ou d'outils, lors de l'ouverture du chantier ou avant chaque opération concernée.
- Fournir des tenues de protection aux jeunes lorsque la nature du chantier le nécessite.

Le jeune s'engage à :

Concernant la ponctualité

- Arriver à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Participer aux 1/2 journées sur la totalité du temps d'activité et, de ce fait, à ne pas quitter le lieu chantier avant l'horaire prévu.

Concernant la périodicité de l'activité

S'inscrire sur une des trois semaines prévues, sur un temps de 3h30 par jour

- soit sur la période du **lundi 19 au jeudi 22 octobre 2026**

Concernant la réalisation des chantiers

➤ Se présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui lui sont confiés.
(Certains travaux peuvent être salissants. En fonction de la nature des travaux, des gants, masques et combinaisons de protection seront fournis par l'organisateur.)

- Placer, à minima, son téléphone portable sur répondeur.

(L'usage des téléphones portables est restreint aux seuls appels d'urgence durant les chantiers.)

- Ne pas fumer pendant la durée des chantiers.
- Ne pas faire usage de lecteurs de musique individuels et d'oreillettes empêchant l'écoute des consignes, pour la sécurité des participants.
- Ne pas consommer de boissons alcoolisées.

(La consommation de boissons non alcoolisées est autorisée.)

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- Réaliser correctement les travaux confiés.
- Respecter et appliquer les consignes données par l'encadrant.
- Rester poli et respectueux avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les travaux sont effectués, les autres participants au chantier.
- Ne pas gêner les résidents des habitations auprès desquelles les travaux sont effectués durant l'activité.
- Prendre soin du matériel confié, laver et ranger le matériel à l'issue du chantier, si nécessaire.
- Remettre le matériel fourni à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées, entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- Rupture du contrat d'engagement et exclusion du chantier.
- Toute journée entamée donne droit à indemnisation. En cas de rupture de contrat, seul le temps effectué ouvre droit à indemnisation du chantier.

Responsabilités des différents intervenants du dispositif

- L'organisateur ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le

cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Indemnisation du chantier

Toute présence sur la totalité d'une journée d'un chantier organisé ouvre droit au versement de l'indemnité prévue de 15 € forfaitaire pour l'année 2026. Une journée de chantier équivaut à une demie journée d'activité (3 heures 30 pause incluse).

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Bessines, en deux exemplaires, le 2026.

(Noms, Prénoms et signatures, précédés de la mention « Lu et Approuvés »)

Le Participant

Le représentant légal

L'encadrant

Le Maire,
Christophe GUINOT

**2026 – PACTE D'ENGAGEMENT EN
CHANTIERS & STAGES À CARACTÈRE ÉDUCATIF
dit « argent de poche »**

ENTRE LE PARTICIPANT

NOM :

Prénom :

Sexe : ☐ F ☐ M

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Tél portable :

adresse e-mail :

Numéro de sécurité sociale :

Situation :

Lycéen, établissement :

Classe :

Autre, précisez :

Recensement effectué en Mairie : ☐ Oui ☐ Non

Journée défense et citoyenneté effectuée : ☐ Oui ☐ Non

Moyen de transport :

Taille de vêtement :

Pointure :

ENTRE LES PARENTS OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Tél portable :

Adresse e-mail :

Tél professionnel :

Lien de famille :

☐ père

☐ mère

☐ tuteur

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- ☐ Photocopie de la carte d'identité du participant ;
- ☐ N° sécurité sociale du participant ;
- ☐ Attestation de responsabilité civile ;
- ☐ Justificatif de domicile (facture d'électricité / eau / téléphone) ;
- ☐ RIB au nom du participant sur un compte dit courant (Les RIB au nom des parents ne sont pas acceptés).
- ☐ Annexe 1 « disponibilités du participant »

ET ENTRE LA STRUCTURE

Nom : Commune de BESSINES

Adresse : Place de la mairie

Code postal : 79 000

Ville : BESSINES

Tél : 05 49 09 10 64

Représentant de la structure : Christophe GUINOT, maire de Bessines

DURÉE ET DESCRIPTION DU CHANTIER

Actions à visée :

☐ citoyenne ☐ éducative ☐ culturelle ☐ sociale ☐ environnementale

ACTIVITÉS :

Tâches à réaliser :

Horaires :

Lieu :

Dates retenues : Du 19 au 22 octobre 2026

Encadrant technique :

Encadrant pédagogique :

CE PACTE PORTE SUR UN ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

Le participant s'engage à :

- réaliser les tâches qui lui seront confiées avec l'aide de son encadrant technique, en respectant les directives ;
- respecter les règles de sécurité et le règlement intérieur des chantiers à caractère éducatif ;
- se rendre par ses propres moyens sur le lieu d'affectation ;
- tenir informé son référent dans la structure de l'évolution de son projet.

La structure s'engage à :

- préciser clairement les règles d'organisation du chantier à caractère éducatif (nom de l'encadrant et des responsables, lieux de rendez-vous, horaires) ;
- informer précisément des tâches à réaliser avec l'aide de l'encadrant technique ;
- assurer un suivi régulier du chantier pour vérifier le respect des engagements et réaliser un bilan à la fin du chantier.

Gratification : cf. FAQ – Question 2

Fait à

Le

SIGNATURES

Du participant
nom et prénom

De la structure (commune ou précédée du
association) avec le cachet et nom
du signataire

Le tuteur (si participant mineur)
précédée du nom et prénom

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Madame, Monsieur :

en qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel l'enfant s'engage :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à au dispositif Chantiers et stages à caractère éducatif dit « Argent de poche ». En aucun cas la gratification versée pour la participation à l'activité ne pourra avoir équivalence de salaire ;
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur représentant légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune à l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale ;
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

autorise l'enfant : Nom :

Prénom :

☐ à participer aux dispositifs **CHANTIERS ET STAGES À CARACTÈRE ÉDUCATIF** dit « Argent de poche »

et à percevoir sa gratification de fin de mission sous la forme d'un versement sur compte bancaire ou en espèce pour un montant maximal de 15 € par jour.

☐ à être véhiculé par les tuteurs pour les besoins du chantier.

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

☐ J'autorise les prises de vue de l'enfant ;

☐ Je refuse les prises de vue de l'enfant.

Fait à :

le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

ANNEXE 1

Disponibilités du participant

périodes de congés scolaires <i>1 seul jeune sera retenu sur la période scolaire</i>		
Vacances de la Toussaint	Du 19 octobre 2026	Au 22 octobre 2026